

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PUBLICITE,  
DES PRODUITS COSMETIQUES ET BIOCIDES**

DÉPARTEMENT PUBLICITÉ ET  
BON USAGE DES PRODUITS DE SANTÉ

**COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA PUBLICITÉ  
EN FAVEUR DES OBJETS, APPAREILS ET MÉTHODES**

**PROCES-VERBAL N° 167**

\_\_\_\_\_

Réunion du jeudi 9 décembre 2010

\_\_\_\_\_

**Etaient présents :**

- en qualité de professeur ou maître de conférences d'unité de formation et de recherche de médecine : M. BAILLIART (membre titulaire), M. LE BLANCHE (membre titulaire)
- en qualité de professeur ou maître de conférences d'unité de formation et de recherche de pharmacie : Mme DELETRAZ- DELPORTE (membre titulaire), Mme LE GAL-FONTES (membre suppléant)
- en qualité de médecin omnipraticien : M. MYHIE (membre suppléant)
- personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de publicité : Mme JOSEPH (membre titulaire)
- représentants de l'Institut National de la Consommation : Mme WALLAERT (membre titulaire)
- le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ou son représentant : Mme GOURLAY
- le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services ou son représentant : M. PARMENTIER (membre titulaire)
- le directeur de la direction générale de la santé ou son représentant : Mme BARSKY
- le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins ou son représentant : M. PALOMBO (membre suppléant)
- le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant : Mme TURIER (membre suppléant)

## **Etaient absents :**

- en qualité de médecin omnipraticien : M. LEVY (membre titulaire), M. CARRE (membre suppléant)
- en qualité de pharmacien d'officine : Mme DARDEL (membre titulaire), M. RINALDI (membre suppléant), M. LEPAGE (membre titulaire), Mme DUBRAY (membre suppléant)
- personnalités choisies en raison de leur compétence en matière de publicité : Mme DUPONT (membre titulaire), M. LEFEBVRE (membre suppléant)
- en qualité de fabricants désignés après consultation des organismes professionnels intéressés : Mme COUSIN (membre titulaire), Mme MARIN (membre suppléant), Mme WURTZ (membre titulaire), M. ROUARD (membre suppléant)
- représentants d'organismes de consommateurs faisant partie du Conseil national de la consommation : M. MOPIN (membre titulaire), M. PIDOU (membre suppléant), Mme BALMAIN (membre titulaire)
- le représentant du ministre chargé de l'économie et des finances : Mme MARCHAND (membre titulaire) - M. BESANCON (membre suppléant)
- le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens ou son représentant : M. DES MOUTIS (membre titulaire), M. DUGUE (membre suppléant)

## **Secrétariat de la Commission :**

Mme PROUST, Mme HICKENBICK

## **Auditions :**

- Représentants de Detoxeo

## **Conflits d'intérêts :**

Les conflits d'intérêt sont évalués lors de l'analyse de chaque dossier présenté.

## **I. Proposition de mise à jour des recommandations de la Commission**

Dans le cadre de la mise à jour des recommandations de la commission de contrôle de la publicité en faveur des objets, appareils et méthodes présentés comme bénéfiques pour la santé, la version actualisée de la recommandation « Publicité concernant les méthodes de sevrage tabagique » est approuvée à l'unanimité des membres présents (12 voix).

Une proposition d'actualisation des recommandations « Appareils ioniseurs » et « Hydrothérapie » est présentée aux membres de la Commission (cf annexe).

- Concernant la recommandation « Appareils ioniseurs » : La Commission propose de modifier la phrase « *Ils agissent notamment au moyen de filtres et par production d'ions négatifs dans l'air ambiant afin de neutraliser des particules polluantes* » en précisant « *Ils sont présentés comme agissant notamment au moyen de filtres et par production d'ions négatifs dans l'air ambiant afin de neutraliser des particules polluantes* »

La Commission adopte cette recommandation, modifiée comme telle, à l'unanimité des membres présents (12 voix).

- Concernant la recommandation « Hydrothérapie », la Commission souhaite apporter quelques modifications afin d'élargir son champ d'application. La Commission propose à ce titre que le premier paragraphe soit modifié et qu'un nouveau paragraphe ainsi rédigé soit créé : « *Il s'agit principalement et non exclusivement d'appareils ou d'objets dont le procédé mécanique produit des bulles de volumes variables, diffusées dans l'eau. Ces bains bouillonnants notamment associés à des algues marines ont pour objet de créer un massage. Tout autre procédé utilisant l'agitation de tout fluide peut aussi entrer dans le champ d'application de cette recommandation* »

La Commission adopte cette recommandation, modifiée comme telle, à l'unanimité des membres présents (12 voix).

## **II. Approbation des comptes-rendus des séances précédentes**

Le relevé des avis de la commission n° 166 du 23 septembre 2010 est approuvé à la majorité des membres présents (10 voix pour et 2 abstentions) sans modification.

## **III. Examen des dossiers**

### **1. Dossier 004-10-10 : Méthode de palper-rouler, méthode d'amaigrissement « US2A », méthode « Gym Métabolique Passive » - L'Espace Cannes – 9 Rue Victor Cousin – 06400 CANNES**

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.lespace-cannes.com](http://www.lespace-cannes.com) en faveur de la méthode de palper-rouler, de la méthode d'amaigrissement « US2A » utilisant un appareil émettant des ultrasons et de la méthode « Gym Métabolique Passive » utilisant un sauna à infra-rouges, présentées comme bénéfiques pour la santé avec des allégations telles que :

Concernant la méthode de palper-rouler :

- « meilleure circulation sanguine et lymphatique »

Concernant la méthode d'amaigrissement « US2A » utilisant un appareil émettant des ultrasons :

- « les ultrasons stimulent les terminaisons nerveuses du système sympathique, qui par induction, favorisent la lipolyse des couches inférieures »
- « Après 8 séances : masse grasse : - 1.9 kg, ventre : - 5 cm ; Après 4 séances : masse grasse : -3.0 kg, ventre : -7 cm, cuisse : -3.5 cm ; Après 4 séances : masse grasse : -2 kg, ventre : -5 cm, cuisse : -1 cm ; Après 8 séances : masse grasse : -2.2 kg, ventre : -8 cm, cuisse : -3 cm »

Concernant la méthode « Gym Métabolique Passive » utilisant un sauna à infra-rouges :

- « vous aide à brûler des graisses »
- « En une seule séance, vous allez perdre 060 à 1000 calories. Les effets prouvés par des études médicales : amélioration du métabolisme de base, réduction des surcharges pondérales (...) réduction importante des douleurs articulaires et musculaires, augmentation de la circulation sanguine facilitant la dilatation des capillaires du système micro-circulatoire »
- « l'une des principales raisons pour lesquelles on obtient de bons résultats avec les infrarouges longs pour une grande variété de maladies est la capacité de ceux-ci à enlever les toxines qui sont au cœur de nombreux problèmes de santé »
- « atténuation des douleurs rhumatismales et musculaires »
- « s'adresse plus particulièrement aux personnes qui par leur activité (...) peuvent souffrir de douleurs rhumatismales ou musculaires, le GMP 4.14 calmera leurs douleurs »
- « Quels sont les résultats ? Rapidement, vous constaterez, une diminution de la surcharge pondérale (...) et une diminution des douleurs articulaires et musculaires »

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, le responsable de la firme a envoyé plusieurs courriers électroniques dans lesquels il précise que les importateurs des appareils utilisés pour les méthodes « US2A » et « GMP 4.14 » lui ont indiqué avoir déjà fourni des éléments de preuve à l'Afssaps à l'occasion de précédents dossiers. La firme souhaite que l'Afssaps reprenne ces dossiers pour l'examen de sa publicité. La firme précise également qu'elle n'est pas en mesure d'apporter la preuve scientifique des allégations revendiquées pour la méthode de palper-rouler.

L'Afssaps indique qu'elle ne dispose d'aucun dossier concernant la méthode « US2A » utilisant un appareil émettant des ultrasons.

En revanche, conformément aux propos de la firme, la Commission a en effet, en date du 15 mai 2008, examiné une publicité de Neuf Energie en faveur de la méthode Gym Métabolique Passive utilisant le sauna à infrarouges GMP 4.14, revendiquant des allégations comparables à celles faisant l'objet du présent dossier.

Concernant le GMP 4.14, le dossier justificatif fourni par Neuf Energie comprenait :

- des études dans des domaines (troubles du sommeil par exemple) non concernés par les allégations relevées dans la mise en demeure,
- des posters en espagnol résumant des études dont les résultats ne sont pas interprétables (résultats illisibles, nombre de sujets inclus non précisé ou très faible, pas d'analyse statistique),
- des études sur l'animal ou *in vitro*,
- une liste de références bibliographiques (références d'ouvrage, compte-rendu de congrès, études) dont aucune ne concerne l'appareil GMP 4.14.

Le dossier justificatif fourni par Neuf Energie n'apportait pas la preuve des allégations dans la mesure où il contenait d'une part, des études comportant des biais méthodologiques (absence de groupe comparateur, absence d'analyse statistique des résultats, description lacunaire de la méthodologie...) compromettant l'interprétation des résultats et d'autre part, des généralités sur les infrarouges longs, sans qu'aucune démonstration clinique et/ou scientifique concernant l'appareil « GMP 4.14 », n'ait été apportée.

En conséquence, l'examen de ce dossier par la Commission avait abouti à une décision d'interdiction prise par le Directeur général de l'Afssaps le 8 juillet 2008.

Convoqué, le responsable de la firme n'a pas souhaité se présenter devant la Commission.

Après discussion, la Commission estime que le dossier justificatif fourni par la firme n'apporte pas la preuve des allégations dans la mesure où en premier lieu, concernant la méthode de palper-rouler et la méthode « US2A », aucun élément permettant d'apporter la preuve de ces allégations n'est fourni et où en second lieu, concernant la méthode *Gym Métabolique Passive* utilisant l'appareil « GMP 4.14 », il ne comporte que, d'une part, des études comportant des biais méthodologiques (absence de groupe comparateur, absence d'analyse statistique des résultats, description lacunaire de la méthodologie...) compromettant l'interprétation des résultats et d'autre part, des généralités sur les infrarouges longs.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

La publicité en faveur de la méthode New Life effectuée sur ce site internet sera transmise à la DEDIM pour suites éventuelles à donner dans la mesure où cette méthode utilise un appareil d'électrostimulation et de micros-courants, susceptible de répondre à la définition de dispositif médical du fait de son mode d'action et des revendications sur le soulagement de la douleur qui lui sont associées.

## 2. **Dossier 002-09-10 : Appareils de détoxination – DETOXEO – 9 rue des 4 saisons – 93160 NOISY LE GRAND**

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.detoxeo.fr](http://www.detoxeo.fr) en faveur d'une gamme d'appareils de détoxination présentée comme permettant d'éliminer les toxines et toxiques qui seraient à l'origine de situations pathologiques telles que les maux de tête, le cancer, illustré notamment par les allégations suivantes :

- « accumulation des toxines dans l'organisme (...) A terme, ces toxines finissent par nous empoisonner en s'installant durablement dans l'organisme et font le lit des maladies dites "de civilisation" (...) cette accumulation de toxines provoque un mauvais fonctionnement des cellules et un ralentissement du métabolisme. Il en résulte comme maux fréquents : mauvaise digestion, baisse du système immunitaire (...) obésité, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires, irritations cutanées, anxiété (...) Il faut aider l'organisme à éliminer ces toxines (...) les toxiques (...) capables à terme de développer des tumeurs cancéreuses (...) Qu'il s'agisse de toxines ou de toxiques les appareils Detoxeo par électrolyse sont des outils thérapeutiques », en lien avec la présentation des appareils vendus sur le site internet [www.detoxeo.fr](http://www.detoxeo.fr) comme permettant l'élimination des toxines,
- « ces appareils permettent au corps d'éliminer les toxines accumulées par les processus naturels (...) et les pollutions chimiques »

- « privilégier le nettoyage des métaux lourds ou le retour à un bon équilibre acido-basique »
- Detoxeo Nomade, Detoxeo pour deux : « élimination toxinique ; attirent les toxines à rejeter qui ressortent par les glandes sudoripares des pieds »
- Detoxeo One : « permet une détoxination rapide ; nettoyage en profondeur des cellules ; processus d'élimination toxinique ; attirent les toxines à rejeter qui ressortent par les glandes sudoripares des pieds »
- Swing Detoxeo : « permet au corps de déloger doucement les toxines au niveau des articulations du dos et spécialement du cou et des vertèbres »

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, la responsable de la firme a envoyé un courrier dans lequel elle indique qu'elle est dans l'incapacité de fournir un dossier permettant d'apporter la preuve des allégations de bénéfices pour la santé. Elle explique également qu'elle a rédigé les textes publicitaires à partir de livres traitant de la naturopathie et de la détoxification et en cite certains extraits.

Des représentants de la firme sont entendus par la Commission et apportent les éléments suivants :  
Ils expliquent avoir créé la société de vente d'appareils de détoxination en parallèle à leur activité professionnelle et précisent ne pas en tirer de bénéfices.

Les représentants de la firme indiquent également que pour construire leur site internet, ils se sont appuyés sur des publications de médecins concernant la détoxination ainsi que sur des témoignages de certains clients souffrant de pathologies articulaires ou encore d'eczéma qui auraient constaté des améliorations de leur état de santé, suite à l'utilisation d'appareils vendus par la société Detoxeo.

La responsable de la firme précise enfin que de nombreux médecins reconnaissent les effets bénéfiques pour la santé de ces appareils de détoxination. Elle cite, pour exemple, un extrait de livre affirmant que la détoxination est le seul moyen d'éliminer un excès d'acide urique.

Après discussion, la Commission estime que la réponse fournie par la firme ne contient aucun élément scientifique permettant d'apporter la preuve de ces allégations.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

### **3. Dossier 001-09-10 : Bijoux en pierre et minéraux – MAAD BIJOUX – 36 rue Cuvier – 93100 MONTREUIL SOUS BOIS**

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.maadbijoux.com](http://www.maadbijoux.com) en faveur de bijoux en pierres et minéraux présentés comme ayant un intérêt thérapeutique dans des situations pathologiques telles que l'ostéoporose, l'épilepsie, la constipation, illustré notamment par les allégations suivantes :

- Bijoux en obsidienne œil céleste : « Aide à guérir les dépressions nerveuses, les convulsions (...) l'épilepsie »
- Bijoux en amazonite : « améliore l'ostéoporose »
- Bijoux en ambre : « C'est un anti-inflammatoire puissant ; il fluidifie le sang ; il freine l'oxydation des cellules et favorise leur régénération ; pour soulager les douleurs des articulations dues aux rhumatismes »
- Bijoux en émeraude : « pour soulager (...) les sinus encombrés »
- Bijoux en hématite : « elle dynamise (...) le système veineux ; elle fortifie le sang et les cellules »
- Bijoux en jade jaune : « agit contre les troubles de la digestion, surtout la constipation et régule le fonctionnement du foie ; Elle améliore le système hormonal des femmes après interruption de grossesse ou fausse couche »
- Bijoux en jaspe rouge : « empêchant les hémorragies »
- Bijoux en lapis lazuli : « elle est efficace pour les piqûres d'insectes, les brûlures, elle calme la fièvre »
- Bijoux en larimar : « calmerait les problèmes liés à l'estomac, d'intestins »

- Bijoux en malachite : « Elle est excellente pour soigner les problèmes de peau ; Elle peut soulager les douleurs liées au cycle menstruel ; Elle a la particularité d'absorber les énergies négatives qui provoquent des douleurs »
- Bijoux en sugilite : « elle renforce le système immunitaire »
- Bijoux en fluorine : « élimine les toxines du corps »
- Bijoux en quartz rose : « Bon pour les dépressions »
- Bijoux en turquoise : « pour soigner les problèmes gastriques et les hémorragies internes ; traite les affections de la gorge et des voies respiratoires ; Efficace contre les infections bactériennes ; Active l'oxygénation du corps, lutte contre l'empoisonnement »
- Bijoux en sodalite : « elle est bonne contre les inflammations de la gorge et du conduit auditif ; bonne pour la spasmophilie »
- Bijoux en bois silicifié : « aide à la régénéscence des tissus ; elle favorise la croissance physique (...) des enfants »
- Bracelet en quartz fumé et agate botswana : « bracelet spécial pour aider à arrêter de fumer »

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, la responsable de la firme a envoyé un courrier dans lequel elle indique avoir retiré de sa publicité tous les termes de bénéfices pour la santé relevés dans le courrier de mise en demeure.

Convoquée, la firme n'a pas souhaité se présenter devant la Commission.

Après discussion, la Commission estime que la réponse fournie par la firme ne contient aucun élément scientifique permettant d'apporter la preuve de ces allégations.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

#### 4. **Dossier 006-08-10 : Objets en pierres et minéraux** – SARL Aromasud – 485 Avenue de la résistance – 83190 OLLIOULES :

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.aromasud.fr](http://www.aromasud.fr) en faveur d'objets en pierres et minéraux présentés comme ayant un intérêt thérapeutique dans des situations pathologiques telles que le diabète, la maladie de Parkinson, l'arthrite, les rhumatismes, l'épilepsie, la dépression, l'ostéoporose, illustré notamment par les allégations :

- Objets en agate mousse : « Propriétés et indications (...) anti-inflammatoire ; antidépressive ; circulation sanguine (favorise) ; active le système immunitaire, rhumatismes, grippe, fièvre ; bourdonnements d'oreilles ; infections, verrues, cicatrise ; soigne les peaux (...) acnéiques »
- Objets en onyx noir : « Propriétés et indications (...) acouphènes (bourdonnements d'oreilles) ; angine ; problèmes cardiaques »
- Objets en aigue marine : « a le pouvoir de renforcer le système immunitaire ; Propriétés et indications (...) thyroïde (soulage les troubles de) ; hormones de croissance (régule les) ; problèmes respiratoires ; mal de gorge ; élimine les toxines ; soulage les troubles oculaires »
- Objets en amazonite du Brésil : « Propriétés et indications (...) cœur (battements régulés) ; ostéoporose ; caries dentaires ; calcium (carence en) ; défenses immunitaires (renforce les) »
- Objets en améthyste : « Propriétés et indications (...) dépendances (tabac, alcool, drogue) ; antidépressive ; céphalées ; obésité ; ménopause (troubles de la) ; rhumatismes ; troubles cardiaques ; étouffements (sensation de) »
- Objets en angélite : « Propriétés et indications (...) équilibre la thyroïde ; tonique veineux ; coups de soleil ; obésité ; équilibre la thyroïde et la parathyroïde »
- Objets en apatite bleue : « Propriétés et indications (...) ostéoporose »
- Objets en aventurine verte : « Propriétés et indications (...) acné ; mycoses cutanées ; cholestérol ; artériosclérose (prévient l') ; anti-inflammatoire ; céphalées soulage les peaux (...) acnéiques »
- Objets en calcite orange : « Propriétés et indications (...) antidépressive ; inflammations ; œdèmes, varices ; rhumatismes, sciatiques ; pour soigner les plaies, les ulcères, les verrues »
- Objets en charoïte : « Propriétés et indications (...) obésité (par rétention d'eau) ; hémorragies, rhumatismes ; anémies ; diurétique ; cœur (régule la pression sanguine) ; problèmes hépatiques liés à l'alcool ; insomnies ; autisme »

- Objets en chrysoprase : « pierre contre le mal (douleurs, rhumatismes...) Propriétés et indications (...) système hormonal (régule le) ; MST (protège des) ; maladie mentale ; goitre ; congestion ; sinusite ; rhumatismes ; douleurs (soulage les) ; combat les infections fongiques (candidoses, cryptococcoses, aspergillose...) »
- Objets en citrine : « renforce le système immunitaire ; Propriétés et indications (...) antispasmodique ; antidépressive ; diabète ; troubles oculaires ; contre les troubles de la ménopause »
- Objets en citrine naturelle : « Propriétés et indications (...) renforce le système immunitaire ; antispasmodique ; antidépressive ; diabète ; troubles oculaires ; contre les troubles de la ménopause »
- Objets en cornaline : « Propriétés et indications (...) stimule la circulation sanguine ; cicatrisante ; rhumatismes, arthrite, névralgies, guérison des os, hémorragies (stoppe les) »
- Objets en cristal de roche : « Propriétés et indications (...) douleurs ; anxiété ; dépression »
- Objets en hématite : « Propriétés et indications (...) anémie ; purifie le sang (oxygénation) ; hémorragies ; insomnie, boulimie ; tabagisme »
- Objets en howlite blanche : « Propriétés et indications (...) insomnies, caries dentaires ; spasmophilie »
- Objets en jade de Chine : « Propriétés et indications (...) décongestionnante glandes surrénales ; décongestionnante (reins, foie, vessie, rate) ; cicatrisante ; équilibre taux eau/sel, acide/alcalin ; pour soulager les problèmes rénaux »
- Objets en jais : « Propriétés et indications (...) troubles hépatiques ; troubles menstruels ; calme les douleurs (dentaires) ; migraines (origine pancréatique) ; maux d'estomac ; antidépressif »
- Objets en émeraude : « pour traiter les maladies oculaires ; Propriétés et indications (...) problèmes oculaires ; problèmes gastriques ; insomnies ; reins (insuffisance) ; épilepsie ; pour soigner les personnes hépatiques »
- Objets en jaspé feuille d'argent : « Propriétés et indications (...) circulation du sang (favorise) ; asthénie physique et intellectuelle ; jambes lourdes »
- Objets en jaspé kambaba : « Propriétés et indications (...) élimine les toxines dans le corps (aide à) ; problèmes dermatiques (soulage des) »
- Objets en jaspé rouge : « Propriétés et indications (...) élimine les toxines dans le corps (sang, foie) »
- Objets en lapis-lazuli : « Propriétés et indications (...) dermatoses (eczéma, urticaire, acné) ; décalcification ; bronchite, troubles du sommeil ; céphalées nerveuses ; renforce le système immunitaire »
- Objets en lépidolite : « Propriétés et indications (...) antidépressif ; purification du sang »
- Objets en malachite : « C'est la pierre anti-inflammatoire par excellence, comme par exemple les douleurs articulaires ; Propriétés et indications (...) asthme, fractures osseuses ; arthrose, rhumatismes ; crampes menstruelles ; mal de transport ; troubles oculaires (nerf optique) ; renforce le système immunitaire ; maux d'estomac ; vomissements, dyslexie ; élimine les toxines ; diabète »
- Objets en obsidienne, obsidienne neige, obsidienne d'œil céleste : « Propriétés et indications (...) tonique veineux ; cicatrisante (brûlures) ; arthrite ; hémorragies ; douleurs »
- Objets en œil de faucon : « Propriétés et indications (...) problèmes oculaires ; fractures »
- Objets en œil de taureau : « Propriétés et indications (...) digestion (facilite la), vision (améliore la) ; hypertension ; verrues ; digestion (facilite la) ; vision (améliore la) »
- Objets en œil de tigre : « Propriétés et indications (...) hypertension ; verrues ; digestion (facilite la) ; vision (améliore la) »
- Objets en pierre de lune : « harmonise le système hormonal ; Propriétés et indications (...) drainant (effet) ; équilibre système hormonal ; système digestif (lié au stress régule le) »
- Objets en pierre de soleil : « Propriétés et indications (...) ostéoporose ; cartilages (soulage les douleurs des) ; équilibre hormonal ; gorge (mal de) ; rhumatismes ; douleurs ; antidépressive »
- Objets en quartz fumé : « Propriétés et indications (...) douleurs (soulage les) »
- Objets en quartz rose : « Propriétés et indications (...) Alzheimer, Parkinson »
- Objets en rhodonite : « Propriétés et indications (...) tendons (atrophie des) ; thymus cardiaque (stimule le) ; problèmes articulaires ; sclérose en plaques ; emphysème ; schizophrénie »
- Objets en rubis sur zoïsite : « Propriétés et indications (...) traite et soulage les problèmes psychiques ; insomnies ; fièvres ; circulation du sang (favorise la) ; troubles respiratoires »
- Objets en saphir : « Propriétés et indications (...) restructure l'ADN ; hémorragies (excessives) ; système veineux (renforce le) ; problèmes oculaires ; douleurs (calme les) ; digestion (facilite la) »
- Objets en shungite : « Propriétés et indications (...) sang (maladies de sang) »
- Objets en sodalite : « Propriétés et indications (...) troubles digestifs ; carences calcium (atténue les) ; fièvre (baisse la) ; pression sanguine (atténue la) ; insomnies »
- Objets en tourmaline noire : « Propriétés et indications (...) sclérose en plaques ; douleurs ; névroses ; calculs rénaux ; glandes endocrines (régule) ; troubles cardiaques ; hormones (taux régulé) »

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, le responsable de la firme a envoyé un courrier dans lequel il indique que ces allégations sont issues de livres de lithothérapie en vente libre.

Convoquée, la firme n'a pas souhaité se présenter devant la Commission.

Après discussion, la Commission estime que la réponse fournie par la firme ne contient aucun élément scientifique permettant d'apporter la preuve de ces allégations.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

5. **Dossier 003-08-10 : Méthodes Power 517 et Gym Métabolique Passive** – Centre Power Plate – 16 Boulevard d'Alsace-Lorraine – 80000 AMIENS

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.tonic-concept.fr](http://www.tonic-concept.fr) en faveur des méthodes *Gym métabolique passive* et *Power 517* avec des allégations telles que :

A propos de la méthode *Gym métabolique passive* utilisant l'appareil GMP 4.14 émettant des infrarouges longs :

- « Ceci permet l'élimination des toxines et des déchets métaboliques de l'organisme, ce qui améliore l'homéostasie du corps (oxygène, nutriments, et sang) »
- « amélioration de la circulation sanguine »
- « perte de calories : de 200 à 800 en 30 minutes »
- « élimination de l'acide lactique »
- « atténuation importante des douleurs articulaires et musculaires »
- « réduction des surcharges pondérales »
- « amélioration générale du métabolisme »
- « Grâce aux séances de Gym métabolique passive vous allez augmenter la capacité de votre métabolisme à déstocker davantage de graisses et à éliminer plus de toxines »
- « perte de poids progressive »
- « Idéal pour les personnes souffrant de douleurs musculaires ou rhumatismales »
- « relancer le métabolisme »
- « Luttant contre (...) le stockage des graisses et l'accumulation des toxines »

A propos de la méthode *Power 517* utilisant un appareil émettant des ultrasons :

- « déstockage des graisses par sécrétion locale de noradrénaline »
- « stimule les terminaisons du système nerveux et permet la diffusion de noradrénaline dans le tissu adipeux. La noradrénaline diffuse est réceptionnée par les adipocytes qui déclenchent alors la lipolyse (déstockage des graisses) »
- « les graisses sous-cutanées et les graisses viscérales sont déstockées. La circonférence diminue de plusieurs centimètres »

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, le responsable de la firme a envoyé un courrier dans lequel il indique que les allégations de son site sont issues des sites internet des fabricants des appareils utilisés dans le cadre de ces méthodes.

Concernant la méthode *Gym Métabolique Passive*, la firme précise uniquement avoir remarqué que le site internet de la société Neuf Energie avait été modifié depuis qu'elle l'avait consulté pour rédiger sa propre publicité, et qu'elle s'engageait à modifier sa publicité afin d'être en conformité avec le site de Neuf Energie et les observations de l'Afssaps.

Concernant la méthode *Power 517* : la firme explique dans son courrier de réponse à la mise en demeure que cette méthode consiste en l'émission d'ultrasons déclenchant la libération de noradrénaline. Cette hormone commanderait aux adipocytes dans lesquelles elle serait diffusée, de se vider de leurs graisses qui seraient ensuite éliminées soit par un exercice physique, soit par une activation musculaire profonde.

La firme fait état d'une étude présentée sur le site internet du fabricant de l'appareil utilisé pour la méthode. Il s'agit d'une étude expérimentale effectuée sur des rats, relative aux effets des ultrasons sur la graisse. Le site présente également un document relatant une expérimentation sur 6 personnes volontaires tendant à démontrer que l'application d'ultrasons au niveau des glandes salivaires déclenche la diffusion de noradrénaline.

Ces éléments ne sont pas recevables dans la mesure où d'une part, les résultats de l'étude chez le rat ne sont pas extrapolables à l'homme et où, d'autre part, l'étude réalisée sur 6 volontaires est une étude de pharmacodynamie sans conséquences cliniques objectivées.

Convoquée, la firme n'a pas souhaité se présenter devant la Commission.

Après discussion, la Commission estime que le dossier justificatif fourni par la firme n'apporte pas la preuve des allégations dans la mesure où en premier lieu, concernant la méthode *Gym Métabolique Passive*, aucun élément permettant d'apporter la preuve de ces allégations n'est fourni et où en second lieu, concernant la méthode *Power 517*, il comporte une étude sur l'animal dont les résultats ne sont pas extrapolables à l'homme et une étude de pharmacodynamie sans conséquences cliniques objectivées.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

6. **Dossier 002-10-10 : Méthodes Soins viscéral, Relance lymphatique, Myo-énergétique, Ionocinèse, et appareils Physioscan, Physiodétox et Bol d'Air Jacquier** – Côté Bien-Etre – 15 Passage du Peyron – 83700 ST RAPHAEL

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.cotebienetre.eu](http://www.cotebienetre.eu) en faveur des méthodes « Soins viscéral », « Relance lymphatique », « Myo-énergétique » et « Ionocinèse » et des appareils « Physioscan », « Physiodétox » et « Bol d'air Jacquier » présentés comme bénéfiques pour la santé, avec des allégations telles que :

Concernant la méthode « Soins viscéral » associant plusieurs techniques de massage :

- « permettant le déblocage (...) de l'anxiété, des angoisses (...), du stress pour rétablir la mobilité viscérale afin de permettre au corps de retrouver ses fonctions ; Troubles les plus couramment associés au stress : (...) troubles du sommeil (...) mal de dos, douleurs articulaires, maux de tête, ulcères, blocages intestinaux ; (...) angoisse, anxiété : (...) Les tendances allergiques augmentent. On assiste à une prise de poids ou à un amaigrissement. L'anxiété s'accroît et peut se transformer en angoisse et en dépression. Soigner son ventre (...) chasser anxiété et angoisse »

Concernant la méthode « Relance lymphatique » consistant en un drainage lymphatique manuel :

- « Difficultés circulatoires »
- « technique thérapeutique (...) qui a pour but le traitement spécifique des troubles lymphatiques »
- « méthode (...) de prévention de la santé »

Concernant la méthode « Myo-énergétique » associant plusieurs techniques telles que la shiatsu, l'acupuncture, etc :

- « Souffrez-vous d'un mal de tête, d'un mal de dos ou d'insomnie ? La myo-énergétique recherche la tension musculaire qui cause le déséquilibre postural relié à l'origine des maux et des maladies (...) ce qui permet de soulager la plupart des problèmes corporels et de prévenir les maladies »
- « améliore la circulation du sang et de la lymphe »

Concernant la méthode « Ionocinèse », technique d'électrothérapie utilisant le silicium organique comme solution conductrice :

- « action thérapeutique puissante de l'ionocinèse dans le traitement des maladies du cœur (angine de poitrine, infarctus, insuffisance cardiaque) et celles des vaisseaux (artérite des membres) ; traitement des maladies de la bouche »

Concernant l'appareil « Physioscan » présenté comme permettant un « bilan énergétique et une correction par bio-résonance » :

- « Selon les résultats obtenus, une (ou plusieurs) pathologie est suggérée. De plus, il existe une fonction pour créer ou moduler un remède adapté »

Concernant l'appareil « Physiodétox », présenté comme un « bain de pieds électrolytique » :

- « Elimine les toxines (poisons endogènes) de l'organisme »
- « active le métabolisme et augmente la microcirculation »
- « Effectuent une détoxification (purification) immédiate et globale du corps »
- « Favorise une équilibration naturelle du système neurovégétatif »
- « Contribue aux processus physiologiques et à la réparation des tissus »
- « Favorise l'action des traitements médicaux sans contrecarrer les effets »
- « S'avère être une excellente "méthode préventive" pour la santé »
- « Au fur et à mesure que la quantité de toxines augmente, le potentiel de réactivité (mécanismes naturels de défense) de l'individu diminue et la capacité de l'organisme à s'auto-détoxifier est réduite, voire même entravée. Tout cela peut mener à l'évolution des pathologies jusqu'à l'irréversibilité ; nous parlons alors de maladies chroniques, dégénératives et/ou incontrôlables (cancers). Plusieurs maladies dégénératives sont directement liées à l'incapacité de l'organisme de se débarrasser de ses toxines »
- « l'accumulation de toxines au fil des ans (...) et de nombreux troubles de santé apparaissent »
- « drainer son corps régulièrement est indispensable lors d'un programme de prévention santé. En effet (...) tous les processus d'auto-réparation et d'auto-guérison sont plus efficaces »

Concernant l'appareil « Bol d'air Jacquier », présenté comme permettant « l'inhalation de catalyseurs d'oxygénation » :

- « permettant une meilleure oxygénation à tous les niveaux de l'organisme »
- « l'appareil permettrait une oxygénation cellulaire améliorée »
- « action particulière du Bol d'Air Jacquier sur le métabolisme relié à la glutathion réductase, et son action positive sur les hémoglobines glyquées »

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, le responsable de la firme a envoyé un courrier dans lequel il indique que le fonds de commerce du centre « Côté Bien-Etre » a été cédé en août 2010 mais qu'il a oublié de fermer le site internet correspondant à son activité. Le responsable de la firme précise également que les allégations relevées dans la mise en demeure étaient la reprise de textes des fabricants des appareils.

Convoquée, la firme n'a pas souhaité se présenter devant la Commission.

Après discussion, la Commission estime que la réponse fournie par la firme ne contient aucun élément scientifique permettant d'apporter la preuve de ces allégations.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

#### 7. **Dossier 007-08-10 : Objets en pierres et minéraux** – Les Pierres d'Esmeralda – BP 6 – 31410 ST SULPICE SUR LEZE

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.lespierresdesmeralda.com](http://www.lespierresdesmeralda.com) en faveur d'objets en pierres et minéraux présentés comme ayant un intérêt thérapeutique dans des situations pathologiques telles que le diabète, la maladie de Parkinson, l'arthrite, les rhumatismes, la dépression, l'ostéoporose, illustré notamment par les allégations :

- Objets en ambre : « Efficace contre l'asthme, les éruptions cutanées et l'eczéma ; pour les douleurs articulaires, arthrite, arthrose, inflammation des genoux, de la hanche ; Calme les bébés des douleurs de dents »
- Objets en obsidienne œil céleste : « Utile pour les personnes dépressives »
- Objets en turquoise : « pour les maladies de la gorge, des poumons ; efficace contre les affections bactériennes. Elle apporte une meilleure oxygénation du sang »
- Objets en aigue marine : « Très utile pour les problèmes de thyroïde »
- Objets en œil de faucon : « Guéri les soucis de la vue, en particulier des situations inflammatoires ; Elle aide la thyroïde à retrouver son équilibre en cas d'hyper ou d'hypo fonctionnement ; calme les migraines chroniques »
- Objets en jaspé rouge : « régule le système hormonal des femmes ; évitera les nausées »
- Objets en malachite : « c'est la pierre anti-inflammatoire par excellence ; soulage les inflammations articulaires »
- Objets en lapis lazuli : « excellent pour les problèmes de larynx et de thyroïde ; soigne les problèmes de larynx, et de thyroïde ; calme la fièvre »
- Objets en morganite : « harmonisation du système endocrinien »
- Objets en hématite : « aide la circulation sanguine ; Idéale pour les personnes anémiques ; utilisée pour (...) le mal de dos »
- Objets en quartz rose : « Facilite la guérison des maladies cardiaques ; aide contre l'insomnie »
- Objets en turquenite : « Elle a un pouvoir (...) antidépresseur »
- Objets en agate mauve : « Elle est excellent pour soigner les affections de la gorge, laryngites, pharyngites ainsi que les otites »
- Objets en cornaline : « Efficace contre les douleurs de l'abdomen, les problèmes de trompes et d'ovaires ; clame les rhumatismes, purifie le sang »
- Objets en sodalite : « Fortifie la thyroïde et traite une bonne partie des affections de la gorge »
- Objets en rhodocrosite : « elle aide en cas de maladie de Parkinson et de sclérose en plaques ; aide à la cicatrisation des blessures ; sera utile en cas de diabète et de maladie du foie »
- Objets en fluorine multicolore : « idéale après une fracture ou pour consolider entorse ou foulure »
- Objets en aventurine verte : « Efficace pour les maladies de cœur ainsi que pour les maladies de peau (eczéma, boutons (...)) »
- Objets en cristal de roche : « Efficace en cas de troubles de l'équilibre et de vertiges ; Pour les douleurs de dos, les problèmes du disque intervertébral et de l'hernie discale »
- Objets en tourmaline : « élimine les toxines »
- Objets en pierre de lune : « traite les douleurs menstruelles et les problèmes hormonaux »
- Objets en apatite verte : « en cas de spasmophilie »
- Objets en amazonite de Russie : « Aide à lutter contre l'ostéoporose »
- Objets en pierre de soleil : « elle atténue aussi les crises d'asthme ; elle a un effet très purificateur sur le sang et régulateur sur le cœur »
- Objets en quartz fumé : « Utile lors de cures de désintoxication tabagique ; très efficace en cas (...) de forte dépression »
- Objets en opale jaune : « pour purifier et disperser les dépôts de déchets accumulés dans l'organisme ; elle combat les états dépressifs »
- Objets en serpentine : « soulage les peaux irritées ; on l'utilisera pour le mal de dos »
- Objets en grenat : « combat (...) anémie »
- Objets en citrine : « Combat la dépression, soulage les problèmes digestifs »
- Objets en unakite : « Soulage les rhumatismes et l'arthrose »
- Objets en calcédoine bleue : « Pierre adaptée pour les affections de la gorge et du larynx ; elle atténue l'enrouement »
- Objets en sugilite : « renforce fortement le système immunitaire, d'une grande aide contre le cancer, et autres grandes maladies ; Purifie les glandes, le sang ; Aide à la désintoxication (tabac, drogue...) »
- Objets en larme d'apache : « élimine les toxines »
- Objets en magnésite : « Equilibre le métabolisme des graisses en activant la glande thyroïde ; elle soulagera les ulcères de l'estomac et évitera les constipations »
- Objets en jade vert foncé : « peut être utile en cas de goutte et d'acide urique ; Elle va favoriser l'appareil circulatoire et donc entraîner un meilleur fonctionnement du cœur »
- Objets en émeraude : « Protège des maladies du sang ; Elle est à utiliser en cas de diabète (sur le pancréas) et pour l'arthrite et les rhumatismes ; Elle apaise les douleurs dans la région de la colonne ; Elle est aussi utilisée pour (...) les sinus encombrés »

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, le responsable de la firme a envoyé un courrier dans lequel il indique que certains sites internet bien plus anciens que le sien revendiquent également des allégations de bénéfices pour la santé. Il précise également que le site internet comporte la mention « Cela ne remplace pas le traitement prescrit par le médecin ». Pour finir, le responsable

de la firme indique que les colliers d'ambre pour bébés sont aussi en vente dans de nombreuses pharmacies avec la même indication : « calme les douleurs dentaires des bébés ».

Convoquée, la firme n'a pas souhaité se présenter devant la Commission.

Après discussion, la Commission estime que la réponse fournie par la firme ne contient aucun élément scientifique permettant d'apporter la preuve de ces allégations.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

8. **Dossier 001-08-10 : Cabine à infrarouges, appareils Balancelle Belentrin, Bol d'Air Jacquier, Evolis et méthode drainage lymphatique manuel** – Centre Forme et Bien-Etre de l'Observatoire – 31500 TOULOUSE

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.centre-bien-etre.fr](http://www.centre-bien-etre.fr), en faveur d'une cabine à infrarouges, des appareils « Balancelle Bélenrin », « Le Bol d'air Jacquier », et « Evolis » et de la méthode « Drainage lymphatique manuel », présentés comme bénéfiques pour la santé, avec des allégations telles que :

Concernant la « Cabine à infra-rouges » :

- « effets thérapeutiques et curatifs »
- « apaisent les douleurs articulaires et musculaires (sciatiques, mal au dos, rhumatismes), réduisent (...) la mauvaise circulation, favorisent l'élimination de la surcharge pondérale (...), renforcent les défenses immunitaires et désintoxiquent l'organisme (...) vasodilatation et (...) désintoxication du corps en profondeur »

Concernant l'appareil « Balancelle Bélenrin » :

- « Optimiser naturellement la circulation sous toutes ses formes (artérielle, veineuse et lymphatique) »
- « Stimuler les fonctions : circulatoire, digestive, respiratoire, rénale, (...) le système nerveux... »

Concernant l'appareil « Le Bol d'air Jacquier » :

- « stimuler l'ensemble de nos fonctions métaboliques »
- « relancer l'oxygénation générale de l'organisme »

Concernant l'appareil « Evolis » :

- « génère des bienfaits sur (...) l'ensemble des fonctions métaboliques de l'organisme »
- « meilleure vascularisation »
- « Résultats : (...) atténuation des douleurs lombaires ; amélioration de la vascularisation ; activation de la circulation de la jambe »
- « Traitement des douleurs dorsales ; Traitement du mal de dos ; rééducation cardiaque ; activation de la circulation sanguine »

Concernant la méthode « Drainage lymphatique manuel » :

- « destinée à stimuler la circulation de la lymphe et à détoxifier l'organisme tout en renforçant le système immunitaire »
- « accélère la cicatrisation et diminue les risques d'infection. Il est également utile pour traiter les problèmes liés à la circulation sanguine et lymphatique, comme dans les cas de varices (...) et d'insuffisance veineuse », en lien avec un document intitulé *Liste exemplative des indications et contre-indications relatives au drainage lymphatique* présentant la méthode de drainage lymphatique comme ayant un intérêt thérapeutique dans des situations pathologiques telles que fracture, entorse, commotion cérébrale, artériosclérose, glaucome, asthme, mucoviscidose, affections rhumatismales, mononucléose, sclérose en plaques, accident vasculaire cérébral, névralgie etc.

Faisant suite à la mise en demeure d'apporter la preuve scientifique de ces allégations, la responsable de la firme a envoyé un courrier dans lequel elle indique qu'elle est kinésithérapeute et qu'elle propose également, en parallèle à cette activité, quelques soins de bien-être. La responsable de la firme précise également qu'elle a acheté tous ses appareils sur un salon de professionnels et qu'elle a rédigé ses textes publicitaires en se fondant sur des documents fournis par les fabricants.

La firme a également fourni un dossier :

- Concernant l'appareil « balancelle Béletrin » : les documents fournis précisent qu'il s'agit « d'un lit de repos ergonomique mobile qui fait tour à tour monter et descendre les extrémités du corps, de bas en haut, animant ainsi le sang et la lymphe »  
Les documents fournis précisent le principe d'action de cet appareil et font état d'une expérimentation sur 12 personnes l'ayant utilisé, une heure par jour pendant un mois. Il s'agissait d'étudiants sédentaires dont l'état circulatoire a été évalué par plusieurs mesures avant et après le test.  
Par ailleurs, ces mêmes mesures ont été effectuées d'une part, sur des sujets sains et sportifs et d'autre part, sur des personnes souffrant d'insuffisance veineuse avec varices n'ayant pas utilisé l'appareil.  
Le test a conclu que ces mesures situaient les expérimentateurs :  
- avant le test : « près des résultats des personnes souffrant d'insuffisance veineuse »  
- après le test : « pratiquement aux mêmes valeurs que les sujets sains et sportifs ».

La firme a également fourni des extraits d'un livre sur cet appareil ainsi qu'un renvoi au site du diffuseur de l'appareil ([www.hemdiffusion.com](http://www.hemdiffusion.com)) lesquels n'apportent aucun élément de preuve de ces allégations.

- Concernant la cabine à infrarouges : la firme fournit des documents traitant de généralités sur les infrarouges (IR), leur mécanisme d'action, leurs bienfaits. Ces documents précisent aussi, que de nombreuses études auraient démontré les effets des IR sur un grand nombre de pathologies et symptômes qui sont cités, sans apporter pour autant des éléments sur la méthodologie de ces études, le type de sauna utilisé, le type d'infrarouges émis, la durée des séances qui auraient pu permettre de faire un lien avec les saunas faisant l'objet de la publicité en cause.
- Concernant l'appareil « Evolis » : la firme fournit un document de présentation de l'appareil ainsi que le résumé de 2 tests.  
Le 1<sup>er</sup> test porte sur 8 volontaires ayant en moyenne 80 ans, qui ont utilisé l'appareil. Le test conclut à une augmentation de la force musculaire.  
Le 2<sup>ème</sup> test porte sur 24 personnes et présente des pourcentages d'amélioration de lombalgies, sciatiques, hernies discales, dorsalgies, cruralgies etc. Ce test n'est pas recevable dans la mesure où on en dispose d'aucune donnée concernant la méthodologie utilisée.
- Concernant l'appareil « Bol d'Air Jacquier » : la firme fournit des documents expliquant le mode d'action de l'appareil ainsi que la présentation de cas cliniques, ayant ressenti des effets positifs en utilisant cet appareil.

Convoquée, la firme n'a pas souhaité se présenter devant la Commission.

Après discussion, la Commission estime que la réponse fournie par la firme n'apporte pas la preuve des allégations dans la mesure où il ne contient que :

- concernant l'appareil « la balancelle Béletrin », un test comportant des biais méthodologiques (effectif très réduit, absence d'analyse statistique des résultats etc.) compromettant l'interprétation des résultats,
- concernant la cabine à infrarouges, des documents traitant de généralités sur les infrarouges (IR), leur mécanisme d'action, leurs bienfaits. Ces documents précisent aussi, que de nombreuses études auraient démontré les effets des IR sur un grand nombre de pathologies et symptômes qui sont cités, sans apporter pour autant des éléments sur la méthodologie de ces études, sur le type de sauna utilisé, le type d'infrarouges émis, la durée des séances qui auraient pu permettre de faire un lien avec les saunas faisant l'objet de la publicité en cause,
- concernant l'appareil « Evolis », le résumé d'un test portant sur des effets non concernés par la mise en demeure et le résumé d'un autre test comportant des biais méthodologiques (effectif réduit, absence de groupe comparateur, d'analyse statistique, absence d'information sur la méthodologie de ce test) compromettant l'interprétation des résultats,
- concernant l'appareil « Bol d'Air Jacquier », des documents techniques ainsi que la présentation de cas cliniques sans aucune démonstration clinique et/ou scientifique

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

La Commission souhaite également que cette publicité soit signalée à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes dans la mesure où il est clairement précisé que ces soins de bien-être sont dispensés par des kinésithérapeutes. Or, le code de déontologie de cette catégorie de professionnels encadre strictement la diffusion de publicité pour les activités des masseurs-kinésithérapeutes.

**9. Dossier 002-08-10 : Objets de magnétothérapie et objets en pierres et minéraux – Bio Zen Attitude – 4 Rue Roland Garros – 47240 BON ENCONTRE**

Aucune situation d'intérêt important susceptible de faire obstacle à la participation des membres de la commission aux débats et à la délibération n'a été identifiée ni déclarée pour ce dossier.

L'attention de la Commission est appelée sur une publicité diffusée sur le site internet [www.bio-zen-attitude.com](http://www.bio-zen-attitude.com), en faveur d'objets de magnétothérapie et de pierres et minéraux présentés comme ayant un intérêt thérapeutique dans des situations pathologiques telles que la migraine, l'arthrose, le diabète, la leucémie, le cancer, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, la tuberculose, l'asthme, illustré notamment par les allégations :

- Serpentin magnétique, Collier 5 rangs, Œufs de serpent, hématite : « l'hématite : favorise la cicatrisation des blessures, assainit le sang et possède un grand pouvoir désintoxiquant ; elle sera adaptée pour les troubles circulatoires, les varices, elle résorbera les hématomes, et favorisera la cicatrisation des blessures ; elle dégonflera les hémorroïdes ; Aides physiques de l'hématite : anémie, apathie, blessures physiques, bourdonnements d'oreilles, cicatrisation, (...) diabète, douleurs de la nuque, désintoxication, embolie, (...) grippe, hématomes, hémorragies (...) leucémie, maladies sexuellement transmissibles, manque de fer, maux de dos, (...) ulcération, varices, bénéfique au système circulatoire, aide la circulation d'oxygène à travers le corps (...), enrichit le sang par un apport de fer, il augmente les globules rouges et exerce une influence bénéfique sur tous les déséquilibres du sang ; cette pierre agit efficacement en cas de migraines et d'arthrose ; agit sur les maladies du foie ainsi que sur les yeux s'ils sont injectés de sang »
- Coffret Médimag Slim – Auris : « stimulant le métabolisme »
- Kit bandeaux Actiflux – Auris : « soulage rapidement de nombreuses douleurs (migraine, arthrose, sciatique) ; Il est possible de soulager rapidement de nombreuses douleurs, chroniques ou non ; produisent un effet sédatif sur les douleurs »
- Quattro (2 aimants) Auris : « soulage rapidement de nombreuses douleurs (arthrose, sciatique) ; Il est possible de soulager rapidement de nombreuses douleurs, chroniques ou non ; produisent un effet sédatif sur les douleurs »
- Eco Medimag or – Auris : « soulage rapidement de nombreuses douleurs (arthrose, sciatique) ; migraine ; Il est possible de soulager rapidement de nombreuses douleurs, chroniques ou non ; produisent un effet sédatif sur les douleurs »
- Bandage canal carpien Wondermag – Auris comportant des aimants : « ses 4 puissants aimants soulagent la douleur ; Lorsque les tissus présents dans le canal carpien, comme les ligaments et les tendons, se gonflent et deviennent enflammés, ils font pression sur le nerf médian provoquant engourdissement et douleur de la main (...) ses 4 puissants aimants néodyme vous aident à soulager la douleur et à retrouver le plein usage de votre main »
- Coffret de magnétothérapie 3800 gauss – Auris : « maux de gorge, douleur au genou »
- Bandeau tête Wondermag – Auris comportant des aimants : « soulage les maux de tête »
- Oreillettes Medimag – Auris : « soulage des bourdonnements d'origine circulatoire de l'oreille interne »
- Magwave – Auris : « permet de dissiper les douleurs localisées »
- Agate : « maux de tête, dépressifs »
- Aigue marine : « Pour les allergies, les angines, les bourdonnements d'oreilles, les bronchites chroniques, le cancer du sein, (...) la coqueluche, la diphtérie, les douleurs de la nuque, les enflures des mains, l'enrouement, (...) la prévention de l'infarctus, les inflammations de la gorge, les kystes, la leucémie, les maladies du sang, les maladies sexuellement transmissibles, les maux de dents, la sinusite ; l'élixir renforce le système immunitaire ; il est bon pour les allergies de la peau ; il favorise le nettoyage des toxines du foie, des reins et de la rate »
- Améthyste : « Pour le daltonisme, la désintoxication, les furoncles, (...) les maladies sexuellement transmissibles, les maux de tête, la migraine, la névralgie, les œdèmes, la phlébite, (...) les thromboses ; purifie le sang et agit comme un antiseptique ; Il peut soulager les migraines, (...) et l'insomnie ; Il aide à lâcher prise des dépendances telles qu'alcool, drogue ou nicotine ; Il est bénéfique au déséquilibre des hémisphères cérébraux qui provoque l'épilepsie et les problèmes de coordination ; Il soutient la

régénération des tissus et est bienfaisant dans les maladies découlant d'une faille du système immunitaire »

- Aventurine : « Pour l'acné, les allergies (...) l'eczéma (...) l'infarctus, les maladies de la peau ; bénéfique aux maladies psychosomatiques et renforce le système immunitaire »
- Calcédoine : « Angine, cancer du sein, enrouement, glaucome, inflammations de la gorge, mal de mer, de voyage (...) refroidissements ; Il favorise (...) la guérison de l'ossature en cas de fracture. Il est bénéfique au durcissement des artères et améliore les problèmes de circulation sanguine ; Il calme les irritations des yeux et la dilatation des vaisseaux sanguins de l'iris »
- Calcite orange : « Anémie, arthrose, (...) douleurs de l'aine et du bas ventre, épilepsie, fièvre, hépatite, (...) mycoses (...) rachitisme, rhumatismes, sciatique, scléroses, tremblements, troubles des menstruations, typhus, ulcération »
- Cristal de roche : « brûlures (...) douleurs en général, déshydratation, épilepsie, glaucome, hernie discale, hémiplégie, insolation, (...) lumbago, maux de dos, maux de tête, (...) paralysies (...) soulage (...) le mal de mer et de voiture »
- Fluorine ou fluorite : « Calcification des os et des dents, cancer, (...) maladies des os, mongolisme, (...) ostéoporose, Parkinson, pus ; Il possède la capacité d'équilibrer le taux de calcium ; combat les inflammations virales ; bénéfique pour les vaisseaux sanguins et la rate ; Possède un grand pouvoir curatif ; Bénéfique pour les artères et les veines »
- Grenat : « Abscesses, anémie, (...) arthrose, artériosclérose, bourdonnements d'oreilles, cancer, circulation sanguine, (...) fièvre (...) fractures osseuses, furoncles, guérison, (...) hypotension artérielle, hypotonie, (...) infections, inflammations, leucémie, maladies des os, mongolisme, ostéoporose (...) plaies internes et externes (...) scléroses diverses ; il active la circulation sanguine ; Aide à surmonter les maladies des organes génitaux ; Favorise également la circulation sanguine »
- Jaspe beige ou jaune : « aigreurs d'estomac, constipation, douleurs de l'aine et du bas ventre (...) fatigue chronique (...) hypoglycémie, obésité ; stimule la régénération des tissus, renforce le système immunitaire »
- Jaspe rouge : « recommandé en cas de mauvaise circulation sanguine ; efficace pour la circulation sanguine, les douleurs aux ovaires ; douleurs d'estomac, digestion difficile, vermifuge »
- Lapis lazuli : « allergies, angine, asthme, diabète, eczéma, élimination des toxines, enrouement, épilepsie, herpès, hypertension, hépatite, inflammations, jaunisse, maladies de la peau, maladies du sang, maux de tête, nausées et vomissements, œdèmes, piqûres d'insectes (...) sclérose en plaques, spasmophilie (...) zona thoracique ; stabilise la fonction des hormones et renforce le système immunitaire. Il apaise les inflammations des amygdales et de la région de la gorge à la partie supérieure des poumons. Il régularise la pression sanguine calme les éruptions cutanées et les enflures »
- Malachite : « angine de poitrine, (...) asthme, (...) blessures physiques, bronchite, cancer (...) colique, diurétique, douleurs en général, démangeaisons, empoisonnements, (...) kystes, leucémie, maladies infantiles, otite, Parkinson, rhumatismes, scarlatine, sclérose en plaques (...) ulcère d'estomac, varicelle ; soulage l'arthrite et les douleurs articulaires ; Il convient aux rhumatismes ; régularise le cycle menstruel et exerce une influence bénéfique en cas de diabète ; combat les règles irrégulières, la mauvaise circulation du sang et les varices ; Aide les patients de la sclérose en plaques et de la maladie de Parkinson ; combat également les spasmes cardiaques »
- Œil de tigre : « Asthme, bronchite, (...) difficultés respiratoires, douleurs de l'aine et du bas ventre (...) maladies du sommeil, maux de tête, refroidissements (...) toux ; freine l'action des bactéries ; équilibre le taux de sucre dans le sang et exerce une influence bénéfique sur la circulation sanguine (...) la guérison des fractures osseuses ; permet de traiter des affections oculaires »
- Onyx : « Alzheimer, artériosclérose, blessures physiques, bourdonnements d'oreille, maux d'oreille (...) piqûres d'insectes (...) tumeur au cerveau ; il peut soulager les problèmes d'oreilles tels que les bourdonnements »
- Pierre de Lune : « enflure des mains, œdèmes ; dégage le système pituitaire ; efficace en cas de tension nerveuse ; il est efficace en cas (...) d'enflures, de piqûres d'insectes et de réactions allergiques ; il régénère les parois de l'estomac et soulage les ulcères »
- Quartz fumé : « Cancer, douleurs de l'aine et du bas ventre (...) hypoglycémie, infections ; Bénéfique pour la dépression ; sédatif ; efficace en cas de troubles neurologiques, de problèmes dégénératifs des muscles et de maladies du cœur ; bénéfique aux personnes à tendances dépressives »
- Quartz rose : « Abscesses, artériosclérose, bourdonnements d'oreilles, cancer (...) infarctus, maladies du sang, mongolisme, sclérose en plaques ; maux de la thyroïde »
- Quartz rutile : « Allergies, angine, asthme, bronchite chronique, difficultés respiratoires (...) épilepsie (...) obésité, otite, refroidissements, rhume, (...) spasmes au système digestif, (...) tuberculose, vertiges ; renforce le système immunitaire ; apaise la dépression ; il soulage la dépression ; il agit sur (...) les problèmes d'asthme ; à considérer si l'on désire arrêter de fumer ; Efficace en cas d'affection dans la région de la poitrine, en cas de bronchite »
- Rhodonite : « Alzheimer, bourdonnements d'oreilles (...) cicatrisation (...) guérison (...) Parkinson (...) pus (...) vertiges ; Renforce le système immunitaire ; bénéfique en cas d'inflammations articulaires et peut soulager la sclérose en plaques ; Il est bénéfique aux troubles cardiaques ; combat les légères inflammations »

- Sodalite : « Angine, enrouement (...) hypertension artérielle, hypertonie, inflammations de la gorge, spasmodophilie ; équilibre le système endocrinien ; renforce le métabolisme et le système lymphatique ; soulage les gonflements des ganglions lymphatiques ; Améliore l'état général de psoriasis et combat l'hypertension »
- Tourmaline noire : « Cancer de la moelle, cancer du sein (...) hernie discale, kystes (...) otite (...) rhume, scarlatine, tumeur au cerveau, tumeurs, typhus ; aide à équilibrer le système endocrinien ; puissants pouvoirs curatifs »
- Turquoise : « angine, bronchite chronique, cholestérol, coqueluche (...) difficultés respiratoires, empoisonnements, inflammations de la gorge (...) rougeole (...) aide à la régénération des tissus organiques ; Il est indiqué en cas de déchirements des ligaments ; Il soulage les douleurs des muscles causées par une mauvaise oxygénation ; Il peut améliorer l'état général des poumons et renforcer le muscle cardiaque »
- Ambre : « pour les abcès, les allergies, l'angine, l'anémie, les aphtes, l'arthrite, l'arthrose, l'artériosclérose, l'asthme, les bactéries, les inflammations de la bouche, la bronchite chronique, le catarrhe, la coqueluche, les difficultés respiratoires, les douleurs du visage, l'élimination des toxines, l'épilepsie, les furoncles, la galle, le goitre, (...) les indigestions, les infections, les inflammations, (...) les lumbagos, les maladies sexuellement transmissibles, les maladies virales, les maux d'oreilles les maux de dents, les migraines, les mycoses, (...) les otites, (...) la purification du sang, les rhumatismes, la sciatique, (...) la toux, les troubles des menstruations, les typhus, l'ulcération, le zona facial et le zona thoracique ; active les fonctions des globules blancs et influence ainsi le système immunitaire ; les maladies du système nerveux central, les inflammations virales, les allergies diverses, les reins, la vessie profitent des pouvoirs curatifs »
- Cristal de roche : « brûlures (...) douleurs en général, déshydratation, épilepsie, glaucome, hernie discale, hémiplégie, insolation (...) lumbago, maux de dos, maux de tête (...) paralysies ; soulage en cas d'étourdissement, de diarrhée ; soulage les crampes, le mal de mer et de voiture »

La firme n'a pas répondu à la mise en demeure. Convoquée, elle ne s'est pas présentée devant la Commission.

A l'issue des délibérations, il est procédé à un vote à main levée, au terme duquel la Commission se prononce à l'unanimité des membres présents (12 votants) en faveur d'une interdiction de l'ensemble des termes précités.

La Commission assortit cet avis de l'exigence à l'égard de la firme de spécifier dans les futures publicités en faveur des objets magnétiques que la magnétothérapie est contre-indiquée chez les femmes enceintes et les porteurs de stimulateurs cardiaques.